



MODULES

FORMATION MOBILITE GEOGRAPHIQUE

Obligatoire en cas de changement de
département d'activité

14 heures

450 €

(non assujetti à TVA)

Présentiel

1^e journée (7h)

REGLEMENTATION LOCALE (T3P)

- Connaître le territoire d'exercice de l'activité (lieux, sites, bâtiments publics, axes routiers)
- Connaître la réglementation locale en vigueur
Transports médicaux – convention locale



2^e journée (7h)

CONNAISSANCE DU TERRITOIRE

- Formation pratique : visite sur les principaux sites du département